

lilavie

Fiche
N° 2

L'actualité facile à comprendre

Présente :

Pourquoi élire
un Président
de la
République ?



L'info,
c'est
clair !

Pourquoi élire le Président de la République ?



Tous les 5 ans, les citoyens français sont invités à voter pour élire le Président de la République.

Qui peut se présenter ?

Comment les candidats peuvent-ils se faire connaître ?

La personne élue devient chef de l'État.
C'est un rôle très important.

Savez-vous quelles sont ses responsabilités ?

Qui peut être candidat ?

Pour être candidat à l'élection présidentielle, cela paraît très simple. Il faut :

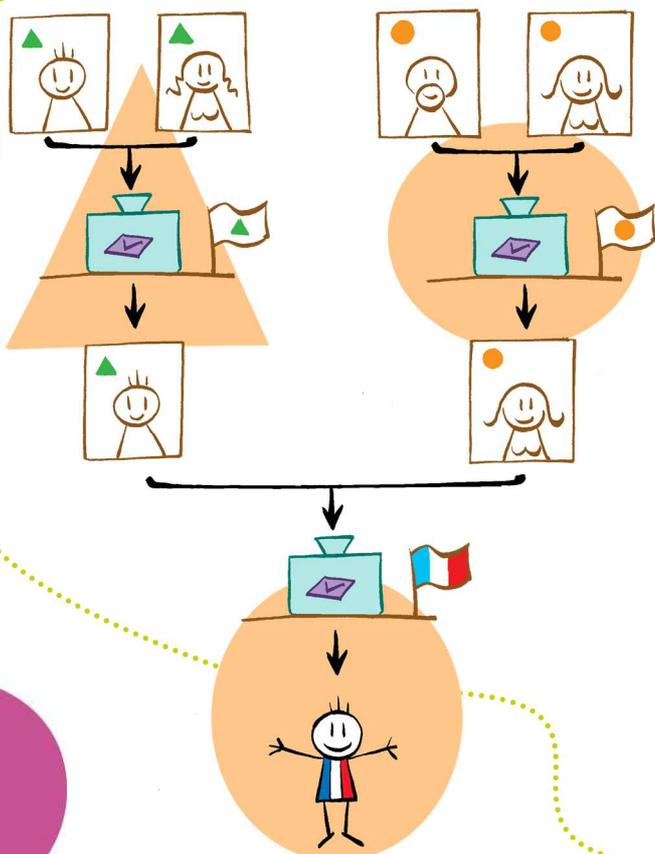
- être Français
- avoir 18 ans ou plus
- n'avoir jamais eu de problèmes graves avec la justice
- faire connaître son patrimoine financier, c'est-à-dire toutes ses richesses : les salaires, les économies, les maisons ou appartements dont on est propriétaire...

Mais il faut aussi obtenir le parrainage de 500 élus ! Maires, députés, sénateurs... venant de 30 départements différents doivent accepter de donner une signature de soutien. C'est parfois difficile.

En 1981, Jean-Marie Le Pen n'avait pas réuni les 500 signatures. Il n'avait pas pu être candidat. Les idées du Front National faisaient alors débat.

Elles étaient jugées racistes, choquantes. Des élus ne voulaient pas que les citoyens qui avaient voté pour eux pensent qu'ils soutenaient ce parti. C'est aussi compliqué pour les candidats peu connus d'obtenir les parrainages.

Parfois, ils ne peuvent pas se présenter car les élus préfèrent soutenir les candidats des grands partis, qui ont de nombreux adhérents.



Les primaires, c'est quoi ?

Pendant longtemps, les dirigeants des partis politiques choisissaient eux-mêmes le candidat qui avait le plus de chances de gagner l'élection présidentielle. Souvent, c'était le chef du parti.

En 1995, pour la première fois en France, le Parti Socialiste a organisé une élection appelée primaire. Les citoyens pouvaient voter pour décider qui serait le candidat à la présidentielle. La primaire était fermée : seuls les adhérents du parti pouvaient voter.

Pour la présidentielle de 2017, plusieurs partis ont choisi leur candidat en organisant des primaires :

- les écologistes
- la droite et le centre (Les Républicains)
- la Belle alliance populaire, réunissant le Parti Socialiste et les partis aux idées proches.

Les primaires étaient ouvertes. Les électeurs n'étaient pas obligatoirement adhérents des partis, mais ils devaient être d'accord avec les idées proposées.

Pas plus de 10 ans !

Le Président est élu par les citoyens français pour 5 ans. À la fin de ces 5 années, il peut se présenter une deuxième fois. Mais il ne pourra pas être Président plus de 10 ans de suite.



Pour communiquer, des règles à respecter

Avant l'élection, les candidats organisent leur campagne électorale : ils communiquent sur les idées qu'ils défendent. Ils expliquent, dans leur programme politique, ce qu'ils feront s'ils sont un jour Président. Ils essaient de donner envie aux électeurs de voter pour eux.

Pour que tous les candidats soient égaux, des règles ont été fixées.

Des dates à respecter

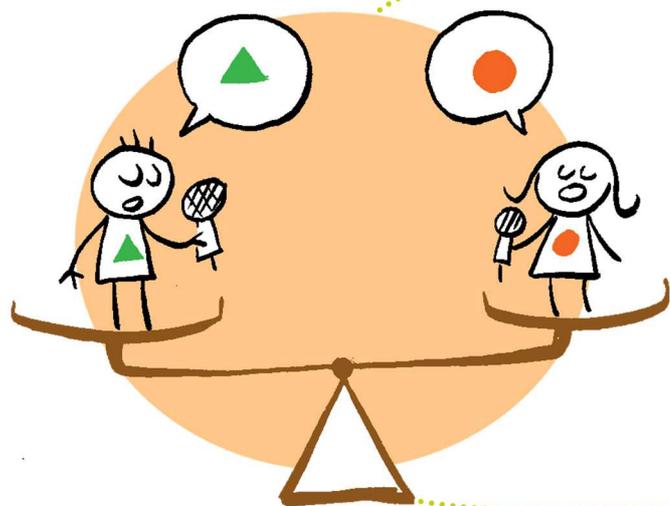
Plusieurs mois avant l'élection, des personnes annoncent qu'elles seront candidates. Elles s'expriment dans les médias, organisent des réunions ouvertes à tous...

Mais pour que les Français puissent s'informer sur tous les candidats, il y a une campagne électorale officielle.

Elle ne dure pas longtemps : 15 jours.

Exemple : pour l'élection présidentielle 2017, la campagne commence le 10 avril. Le premier tour est le 23 avril.

La campagne se termine un jour avant l'élection. Pourquoi ? Pour que les électeurs puissent réfléchir à leur vote dans le calme. Mais aujourd'hui, avec internet, cette pause est de moins en moins respectée.



Une parole à égalité

Pendant les 15 jours de campagne, les candidats sont à égalité. Ils peuvent s'exprimer gratuitement à la radio et à la télévision. Leur temps de parole est contrôlé : il doit être le même pour tous.

Ils ont le droit, dans les rues, à des espaces pour coller des affiches.

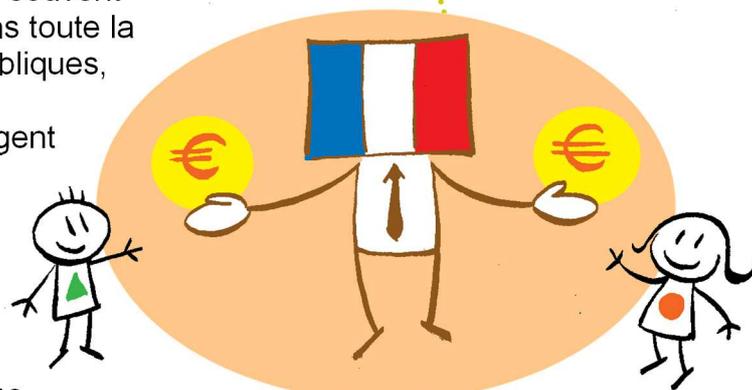
Leurs programmes sont envoyés par courrier aux personnes inscrites sur les listes électorales.

L'idée est de donner la même chance aux candidats, qu'ils soient très connus ou pas.

Une aide de l'État pour plus de démocratie

Payer une campagne électorale coûte très cher, souvent des millions d'euros. Il y a les déplacements dans toute la France, l'organisation de grandes rencontres publiques, l'impression des affiches et des documents à distribuer... Si seuls les candidats qui ont de l'argent pouvaient participer, ce ne serait pas juste.

Toutes les idées, toutes les propositions pour la France doivent pouvoir s'exprimer. Les citoyens ont ainsi plus de choix pour trouver un candidat qui les représente. L'Etat a donc décidé de financer une partie des dépenses pour que toutes les personnes qui le souhaitent puissent se présenter.





Le financement de l'État

L'Etat ne paie pas toutes les dépenses.

Pour le premier tour, il peut financer jusqu'à 800 000 € les candidats qui ont obtenu moins de 5 % des votes et 8 millions d'euros pour ceux qui ont gagné plus de 5% des votes.

Pour le second tour, il donne presque 11 millions d'euros à chacun des 2 candidats.

Pour être remboursés, les candidats doivent présenter leurs comptes, avec l'explication de toutes leurs dépenses et de l'argent reçu. Ils ne doivent pas dépenser plus de 16,851 millions d'euros pour le premier tour, et 22,509 millions s'ils sont au second tour.

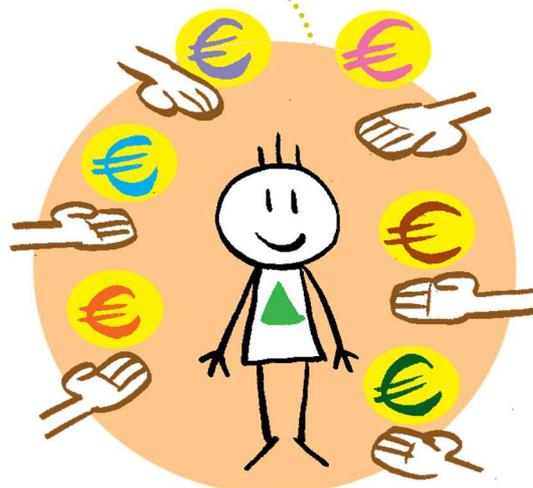
Pour l'élection de 2012, Nicolas Sarkozy a dépensé plus que le montant autorisé. Son parti, l'UMP, n'a pas été remboursé par l'Etat.

Des financements privés

Les candidats sont financés par leur parti politique.

Ils peuvent aussi recevoir des dons. Mais ils ne doivent pas venir de chefs d'États étrangers, d'entreprises, d'associations, de mairies... C'est interdit ! L'Etat veut éviter, par exemple, que de grandes entreprises donnent beaucoup d'argent. En échange, si le candidat devient Président, il pourrait être obligé de les aider.

Une personne peut donner de l'argent à son candidat préféré, mais pas plus de 4 600 €.



Quel est le rôle du Président ?

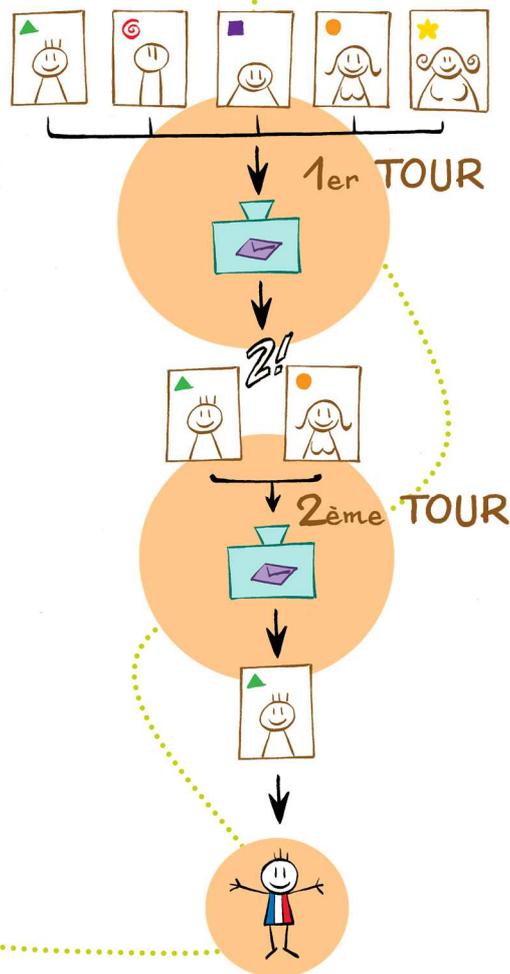
Le Président français a beaucoup de pouvoirs. Il en a plus que beaucoup de chefs d'Etat d'autres pays. Pour que la France reste une démocratie, il est donc élu directement par les citoyens.

Comment se passe l'élection présidentielle ?

Les électeurs votent un dimanche.

Si un candidat gagne plus de la moitié des voix, il est élu. Mais cela est très rare. Sinon, les 2 candidats qui ont obtenu le plus de votes participent au 2e tour. Il est organisé 2 semaines après le 1er tour, un dimanche.

Le candidat qui remporte le plus de voix est élu Président de la République !



Quelles sont ses responsabilités ?

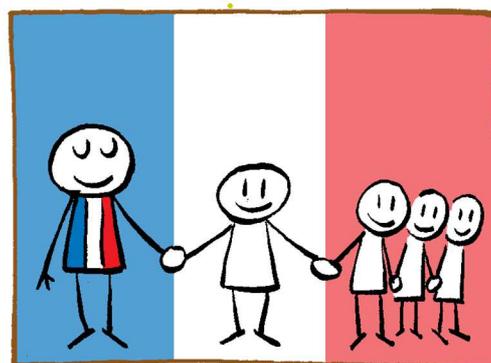
Le Président est le chef du pays. Toutes ses responsabilités sont expliquées dans la Constitution, texte qui réunit les grandes lois pour l'organisation et le fonctionnement du pays. Un des rôles importants du Président est de **contrôler le respect de la Constitution**.

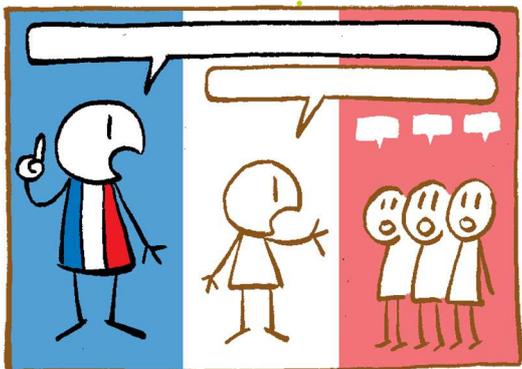
Il travaille en équipe

Le Président ne travaille pas seul. Tout de suite après son élection, il choisit un Premier ministre.

Le Premier ministre lui propose ensuite une équipe. Et tous les deux décident qui seront les ministres des Affaires étrangères, de l'Education, de la Santé... qui formeront le gouvernement.

Le Président peut demander au Premier ministre de démissionner.



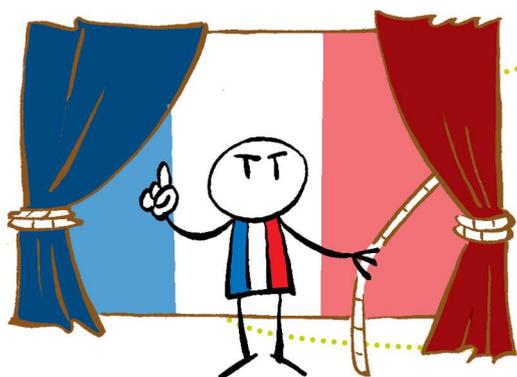


Il préside le Conseil des ministres

Les ministres se réunissent, souvent le mercredi, pour le Conseil des ministres. Ils réfléchissent ensemble aux choix politiques à faire pour le pays. Ils préparent des projets de loi. Le Président préside la rencontre : il dirige les échanges et donne son avis sur les décisions importantes à prendre.

Il contrôle les lois

Quand une loi a été votée par les sénateurs et les députés, elle est présentée au Président. Il a 15 jours pour la promulguer : il signe la loi pour qu'elle soit mise en place dans le pays. Mais il peut aussi demander qu'elle soit étudiée une nouvelle fois par les sénateurs et les députés.



Il peut demander la démission de l'Assemblée nationale

Il peut demander le départ de tous les députés (dissolution de l'Assemblée). Les citoyens sont alors appelés à voter pour choisir de nouveaux députés.

Il contrôle l'indépendance de la justice

Le Président vérifie que la justice travaille librement. Les politiques, les entreprises... ne doivent pas intervenir dans les décisions des juges.



Il représente la France à l'étranger

Le Président prend, avec les autres pays européens, les grandes décisions sur la politique européenne. Il signe les accords internationaux.



Il défend le pays

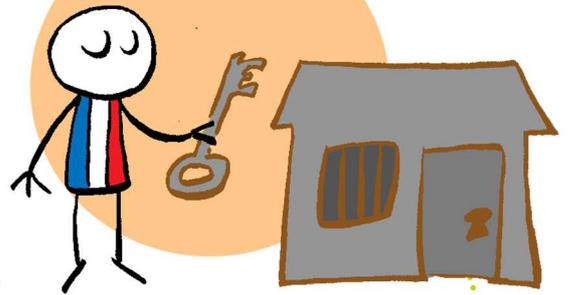
Le Président est le chef des armées. Il doit protéger la population française.

Il est le seul, dans le pays, à pouvoir utiliser l'arme nucléaire. S'il y a un grave problème, un danger pour la sécurité des citoyens, le Président peut avoir tous les pouvoirs. Il prend alors des décisions, sans les faire voter par les députés et les sénateurs.

Exemple : après les attentats du 13 novembre 2015, la France était en état d'urgence, le Président Hollande avait tous les pouvoirs.

Il peut réduire le nombre d'années de prison

Le Président peut décider de gracier un prisonnier : il réduit le nombre d'années qu'il doit passer en prison.



Il apporte son soutien aux victimes

Le Président rencontre et soutient les personnes qui vivent des moments très difficiles (les victimes d'attentats, d'inondations, de tempêtes...).

Il participe aux événements importants

Heureusement, le Président a aussi des responsabilités plus sympathiques ! Il participe à de grandes rencontres (Salon de l'Agriculture...), aux événements nationaux (14 juillet...). Il encourage les sportifs. Il donne des médailles aux personnes qui ont réalisé des choses importantes, qui ont montré un grand courage.





lilavie...

15-17 Quai Gambetta - 53 000 Laval
Tel : 02 43 53 18 34 - Mail : asso.lilavie@orange.fr
www.lilavie.fr

Illustrations : Domas / Graphisme : Gregory Genty